

**DESTINATION : ISLANDE du 18.01 au 25.01.2024**

**Voyage d'individuels regroupés pour un minimum de 15 personnes**

**PARTICIPANT (1 bulletin par participant) :**

**Les informations doivent être celles figurant sur le document d'identité utilisé pour entreprendre le voyage**

Nom ----- Prénom ----- Nationalité----- Date de naissance -----  
N° de passeport -----ou N° de carte d'Identité----- délivré à -----  
Le-----Expire le -----

ADRESSE -----  
Code postal-----Ville-----Pays-----  
Tel-----fax-----e.mail -----  
Personne à prévenir en cas de nécessité-----

**Durée du voyage : Nbre de jours : 08 Nbre de nuits : 07**

**Services compris :**

L'assistance à l'enregistrement à l'aéroport de Paris -Transport vols directs TRANSAVIA Paris Orly/Reykjavik/Paris Orly  
1 bagages en soute de 15 kg par personne - Les transferts locaux en bus privative selon le programme - L'hébergement en hôtel 3\* de normes locales central, petit déjeuner buffet inclus – Taxes de séjour - Sept dîners (entrée-plat-dessert +eau en carafe) - Six déjeuners, (plat-dessert +eau en carafe) – Un guide francophone durant tout le séjour - Toutes les visites mentionnées au programme  
Les entrées et droit de réservations des sites prévus au programme - Les assurances assistance médicale rapatriement, MUTUAIDE  
Le carnet de voyage incluant guide destination et étiquette bagages - La garantie APST (garantie des fonds déposés) / Adhérent  
Licence/IM : N° 092 110014 - - L'assistance téléphonique de notre équipe 24H/24, 7 jours /7 durant votre voyage –

**Services non compris :**

Les autres boissons aux repas - Les pourboires - Les dépenses d'ordre personnel - L'assurance annulation – L'éventuelle hausse des taxes et hausse de carburant

**- Prix forfaitaire par personne BASE MINIMUM 15 PERSONNES : 3 490.00 €**

**- Prix forfaitaire par personne BASE MINIMUM 20 PERSONNES : 3 290.00 €**

*Si vous réglez la totalité du voyage avec certaines cartes bancaires (type Visa 1er ou Gold Master Card) vous pouvez bénéficier de l'assurance annulation, ce qui peut vous dispenser de la souscrire par notre intermédiaire. Merci donc de vérifier auprès de votre banque.*

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, MIRABILIA VOYAGES se propose de maintenir le voyage moyennant un supplément calculé au plus juste. Cet éventuel supplément vous serait communiqué au plus tard 30 jours avant le départ.

**Formalités pour les ressortissants français :** un passeport (ou une carte d'identité) en cours de validité est nécessaire. Pour les ressortissants étrangers, se renseigner avant le voyage auprès des autorités compétentes du pays visité. INFOS SECURITE : Consulter le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) - INFOS SANTE : consulter le site [www.santé.fr](http://www.santé.fr)

**1<sup>er</sup> ACOMPTE à verser : 200.00 euros par personne AVANT LE 31 juillet 2023**

**2<sup>ème</sup> acompte à verser : 850.00 euros par personne avant 15 septembre 2023**

Paiement par CHEQUES  *chèque libellé à l'ordre de MIRABILIA VOYAGES*

Paiement par CB  *par téléphone à distance.*

Paiement par VIREMENT  IBAN Mirabilia Voyages SARL : FR 76 3000 4001 7800 0105 0125 592

**Le solde vous sera demandé par courrier 45 jours avant le départ à réception de la facture**

Option chambre individuelle : + 180 euros € limité à 4 singles maximum

Option chambre double ou twin à partager avec Mr ou Mme .....

Je certifie avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente jointes, du programme et déclare les accepter et d'avoir pris connaissance de formalités de police, les informations sanitaires et de sécurité relatives à cette destination.

Fait le ..... À .....

**Signature de l'acheteur :**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE 2023

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne qui s'inscrit à une activité conclut un contrat composé du bulletin d'inscription signé, des conditions particulières de vente, de l'information standard pour des contrats de voyage à forfait et du descriptif de l'activité réservée.

Ne pouvant pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements, etc.), nos voyages, sauf mention particulière, ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. D'une manière générale, tous les inscrits doivent s'assurer qu'ils sont médicalement (physiquement et psychologiquement) aptes à voyager. Les personnes faisant l'objet de mesure de protection doivent obligatoirement être accompagnées. De même Mirabilia Voyages peut refuser qu'un participant poursuive le voyage si son comportement mettrait en danger sa propre sécurité, celle du groupe ou son bien-être. **Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage**

### PRIX

Les prix de notre devis ont été établis, au départ de PARIS, en fonction des conditions économiques (transport, prestations terrestres) et des tarifs en vigueur en mai 2023. Ces prix sont révisables en cas de dévaluation de l'euro, de modification du coût des carburants et du transport aérien, de variation du taux de change, d'augmentation du coût des prestations terrestres.

Conformément à la loi, une variation des taux de change supérieur à 4% ainsi qu'une modification sensible des tarifs aériens et ferroviaires peut nous amener à augmenter le prix de certains circuits. En particulier, des hausses de taxes aériennes (ou surtaxes aériennes) pourront être facturées en supplément au plus tard 30 jours avant le départ même si le prix du forfait comprenait les taxes aériennes avant leur hausse. Cette augmentation ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage et vous en seriez avisé au minimum trente jours avant le départ.

Le tarif forfaitaire de chacun des programmes est calculé en fonction de sa durée exacte, sur la base d'un nombre minimum de participants. On entend par durée :

—pour les séjours sans transport, le temps réel sur place, souvent traduit par temps d'occupation des lieux ;

—pour les séjours avec transport et les voyages, le temps compris entre le premier jour heure de départ et le dernier jour heure d'arrivée. Le temps réel sur place, éminemment variable en fonction de la ville de départ et du moyen de transport utilisé, ne pouvant alors servir de référence.

### INSCRIPTION ET PAIEMENT

Toute inscription prise plus d'un mois avant le départ se traduit par le versement d'un acompte de 30 % du total général du forfait, au moment de l'inscription éventuellement augmenté du montant des options (chambres individuelles, assurances) si retenues. Pour les sorties d'une journée et les visites culturelles, le règlement du montant total est requis à l'inscription.

Le solde devra être réglé au plus tard un mois avant le départ, à réception de notre facture.

Toute inscription prise à moins d'un mois du départ entraîne le règlement intégral du forfait.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque postal, bancaire, carte Visa et Eurocard.

Pour les voyages en France (y compris dans les DOM-TOM) et dans les pays de l'Union européenne, les règlements en chèques-vacances sont acceptés. Ils doivent être adressés à Mirabilia Voyages en envoi recommandé en indiquant à l'emplacement "Nom et adresse du prestataire" du chèque : Mirabilia Voyages

### FORMALITES DE VOYAGE

Il est de la responsabilité du client de se conformer aux formalités en vigueur transmises par Mirabilia Voyages et de fournir l'intégralité des éléments attendus dans les délais impartis. Mirabilia Voyages ne saurait être tenue pour responsable de la négligence du client, qui pourrait entraîner un refus d'embarquement. Dans ce cas, les conditions d'annulation lui seraient appliquées.

• **Formalités administratives** Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, chaque voyageur doit vérifier, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, qu'il est en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tout autre(s) document(s)/ justificatifs (certificat de vaccination, visa/ autorisation(s) de sortie de territoire, livret de famille, etc.), nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage. En fonction de la destination, les mineurs doivent être en possession de documents administratifs requis : carte nationale d'identité (CNI) ou passeport à leur nom, d'une autorisation de sortie de territoire et/ou d'un visa.

MIRABILIA VOYAGES délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française.

### • Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

Le Client est invité à consulter régulièrement les informations disponibles sur [www.diplomatique.gouv.fr](http://www.diplomatique.gouv.fr) dans la rubrique « Conseils aux voyageurs »

ainsi que les informations fournies par les autorités compétentes sur les risques sanitaires à destination. Il est également conseillé de suivre les recommandations du site du Ministère de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/>) ou de celui de l'Organisation Mondiale de la Santé OMS (<http://www.who.int/fr/>) afin de compléter ces informations et de s'inscrire sur le site Ariane

<https://pastel.diplomatique.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

En outre, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, des mesures sanitaires propres à chaque pays peuvent être mises en place afin de limiter la propagation du virus. A ce titre, le Client reconnaît avoir été informé qu'il pourrait être soumis à des formalités d'ordre sanitaire propres à chaque pays et requises pour la réalisation du voyage.

Mirabilia Voyages rappelle au Client que le respect de telles mesures et/ou formalités peut lui être imposé à son départ, arrivée et/ou retour du Voyage. Ces mesures et formalités peuvent être modifiées à tout moment sans préavis par les autorités sanitaires des pays concernés. A ce titre, il appartient au Client de prendre connaissance et de s'assurer du respect de l'ensemble de ces mesures et formalités sanitaires avant son Voyage et pendant toute la durée de celui-ci. Le respect de ces formalités, mesures, et frais y afférents sont de la seule responsabilité de chaque voyageur

### CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION

#### • Annulation émanant d'un participant :

Compte tenu de la date d'annulation par rapport à la date du départ ou du début du programme, les frais d'annulation sur le total ont été définis comme suit :

**Frais forfaitaires applicables par personne et par voyage selon le barème suivant :**

A plus de 45 jours avant le départ : **250 euros de frais d'annulation par personne**

Entre 45 et 21 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 7 et 3 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 3 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

**Pour tout type d'annulation la date prise en compte est celle du jour ouvré où l'annulation, par écrit (courrier postal ou électronique), arrive à l'agence MIRABILIA VOYAGES.**

### ASSURANCES

Pour votre confort et votre sécurité, l'assurance assistance/rapatriement est incluse dans le prix du voyage. Pour plus de couverture, nous vous conseillons de souscrire le jour de votre inscription une assurance multirisque annulation / bagages / interruption de voyage. Une notice détaillant ces garanties peut vous être envoyée sur simple demande. Le contrat d'assurance annulation souscrit par l'intermédiaire de MIRABILIA VOYAGES débute à partir du 45<sup>ème</sup> jour avant le départ de votre voyage Les frais de dossier et la prime d'assurance ne sont remboursables par l'assureur.

### CONDITIONS DE RÉALISATION

L'inscription à un voyage organisé suppose l'acceptation des conditions suivantes : **Nombre minimum de participants.** Ce nombre est indiqué pour chaque programme. Faute de participation suffisante, nous nous réservons le droit, soit d'annuler un voyage, soit de proposer à l'ensemble des participants un départ maintenu moyennant un supplément calculé au plus juste.

Les inscrits concernés par une annulation sont informés – conformément à la loi – au plus tard 20 jours avant la date du départ (sauf pour les voyages de 2 à 6 jours ou sorties d'1 jour, où ce délai est ramené respectivement à 7 jours et 48 heures). Ils ont alors le choix entre se reporter sur un autre programme (au tarif en vigueur pour le départ choisi) ou se faire rembourser. Mirabilia Voyages ne saurait être tenue pour responsable si cette annulation entraînait des frais pour le client ayant réservé des prestations hors forfait (transport, hôtel, parking) Nous recommandons ainsi de réserver des services modifiables et remboursables.

### CONDITIONS DE MODIFICATION de la part de l'organisateur

• Pour des raisons de sécurité ou sur les recommandations du Ministère des Affaires étrangères, nous pouvons être amenés à modifier un programme ou

annuler un départ. En cas d'annulation du départ par l'organisateur, l'intégralité des sommes versées sera remboursée, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

• **Éventuelles modifications techniques.** Les voyages organisés supposent l'existence de contrats passés très à l'avance avec de nombreux prestataires de services et ne peuvent garantir qu'aucun impondérable technique ne viendra modifier après coup les données initiales (changement de jour du transport pouvant avoir un effet sur la durée du programme, changement de catégorie d'hébergement, de contenu du programme)

En cas de modification d'un élément essentiel du contrat avant le départ, le client déjà inscrit est avisé par écrit et dispose d'un délai de 2 jours pour communiquer par courrier sa décision de maintenir ou non son voyage. À défaut de réponse dans le délai fixé, Mirabilia Voyages considère qu'il accepte les modifications. Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au contrat non assurées et non remplacées donnent lieu à un dédommagement. Des changements de compagnie et/ou d'horaire, des retards d'avion/ train, des changements d'aéroport/gare indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu au départ comme au retour. Dans ces cas, Mirabilia Voyages ne pourrait être tenue pour responsable des frais occasionnés qui resteront à la charge du client. En aucun cas ces éléments ne peuvent être considérés comme des modifications de programme pouvant justifier une annulation sans frais.

Enfin, nous vous informons que les photographies qui figurent dans nos divers descriptifs commerciaux (brochures, site internet, etc.) sont simplement illustratives des paysages du ou des pays que vous visiterez.

## RESPONSABILITÉ

Selon l'article L211-16 du code du tourisme, Mirabilia Voyages est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et en vertu de l'article L211-17-1, elle est tenue d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté. Notre société dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Notre responsabilité se limite aux seules prestations incluses dans le forfait. Toute prestation achetée sur place, quelle que soit l'entité ou la personne ayant vendu cette prestation, ne rentre pas dans le cadre du voyage organisé par la société Mirabilia Voyages. De ce fait, l'achat de cette prestation n'engage pas la responsabilité de la société Mirabilia Voyages en cas de mauvaise exécution ou d'accident. De même si vous avez réservé un vol ou un pré et post-acheminement par vous-mêmes, tous frais liés à une modification ou un retard de vol ne peuvent engager la responsabilité de Mirabilia Voyages pour une prise en charge de ces frais. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances. Aussi, nous vous conseillons de prendre des billets modifiables et d'éviter les rendez-vous importants le jour précédant ou suivant votre voyage. Mirabilia Voyages ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants : perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s), défaut de présentation auprès des autorités et/ ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Mirabilia Voyages. Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Mirabilia Voyages dans cette hypothèse. Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Mirabilia Voyages, émeutes étrangères à Mirabilia Voyages, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Mirabilia Voyages, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les

services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagage ou d'autres effets personnels des voyageurs. **Cas de force majeure.** L'organisation d'un programme met en jeu à l'égard du participant, une notion de responsabilité collective interdisant toute prise de risque en cas d'événement grave. Ainsi, en cas d'annulation, de modification ou d'interruption du voyage imposée par Mirabilia Voyages, justifiée par des circonstances exceptionnelles et inévitables ou par des raisons liées à la sécurité du voyageur (événements météorologiques, sanitaires, contexte local d'insécurité, grèves, etc.) et ce quelle que soit la date à laquelle intervient la décision, Mirabilia Voyages aide au maximum ses participants à se reporter sur un autre programme (au tarif en vigueur pour le départ choisi) s'il en est encore temps ou les rembourse – sauf frais de dossiers – si impossibilité à se reporter ; mais ne peut certainement pas, en cas de programme entamé – interrompu –, rembourser l'intégralité du forfait à titre de dédommagement. Les prestations "consommées" étant dues. Comme sont dues, et à la charge du participant, d'éventuelles prestations supplémentaires pour prolongation tout à fait involontaire de programme. Mirabilia Voyages ne saurait être tenue pour responsable si cette décision entraînait des frais pour le client ayant réservé des prestations hors forfait (transport, hôtel, parking, ...). En cas de mise en jeu de la responsabilité de Mirabilia Voyages du fait de ses prestataires, les limites de dédommagement prévues par les conventions internationales s'appliqueront, conformément à l'article L211-17-IV du code du tourisme.

**Assurance Responsabilité Civile.** Mirabilia Voyages a souscrit auprès de HISCOX France Police N° HA RCP 0317 389 Une Assurance Civile Professionnelle : conformément aux dispositions des articles L 211-18 et R 211-35 à R 211-40 du code du tourisme.

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

**En cours de voyage** Vous êtes tenu de communiquer à Mirabilia Voyages toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement notre numéro d'urgence dont les coordonnées figurent sur votre carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus, si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du voyageur.

**Après votre voyage** Les voyageurs pourront adresser leur éventuelle réclamation par écrit à Mirabilia Voyages - Service Clients, 52 rue des Louviers 78100 Saint Germain en Laye, dans les meilleurs délais au retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17. Vous trouverez également toutes les modalités de saisine sur le site internet [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

**PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES** Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné au service clients de Mirabilia Voyages, responsable du traitement, et sont conservées le temps nécessaire à notre relation client. Ces informations sont traitées principalement pour communiquer avec vous par voie postale ou numérique, gérer votre compte, assurer le suivi de vos demandes et réaliser des statistiques. Vous avez la possibilité de modifier vos abonnements à tout moment pour ne plus recevoir nos communications postales et/ou numériques, en contactant le Service Clients Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée le 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Pour nous contacter : Mirabilia Voyages – Service Clients / RGPD – 52 rue des Louviers, 78100 Saint Germain en Laye ou [info@mirabilia-voyages.fr](mailto:info@mirabilia-voyages.fr)

**Mirabilia voyages Licence/IM : N° 092 11 0014**

52 rue des Louviers 78 100 Saint Germain en Laye Tel 01 39 10 61 50 – [info@mirabilia-voyages.fr](mailto:info@mirabilia-voyages.fr)

S.A.R.L. au capital social de 25 000 € - R.C.S. Versailles 484 543 053 N° TVA intracommunautaire FR 72 48 45 43 053

Caution Financière : APST – Assurance RCP : HISCOX France Police N° HA RCP 0317 389 – Adhérent EDV